**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 57 (1965)

Heft: 1

**Artikel:** Problèmes économiques et syndicaux en France

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385351

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

chercher de la bière fraîche, des petits pains, du fromage et tout ce que l'on pouvait souhaiter. Leur gracieuse hospitalité nous alla droit au cœur. Dieu sait si l'Israélien a sa part de défauts, mais le

manque d'hospitalité envers l'étranger n'y figure pas.

En parlant de défauts, ce que je vais dire sur les habitudes des conducteurs israéliens ne passera pas la censure. Qu'est-ce qui peut bien transformer un brave gars nonchalant en un véritable casse-cou dès qu'il se trouve au volant d'une automobile? Foncer à toute allure sur les routes étroites, prendre les virages à gauche, doubler dans les côtes, provoquer la panique parmi les voyageurs qui descendent des autobus ne représente pour eux qu'un jeu d'enfant. Mais ne vous méprenez pas: ce fut un merveilleux voyage!

## Problèmes économiques et syndicaux en France

De la situation politique française, nous dirons qu'elle reste caractérisée par un pouvoir présidentiel, d'un style autoritaire bien connu, qui s'appuie, il faut le dire, sur une adhésion du corps électoral confirmée par plusieurs référendums, mais qui n'en suscite pas moins un large mécontentement, lisons-nous dans le Bulletin d'Information de la CGTFO.

Cela signifie-t-il que toute liberté a disparu en France? Il serait hasardeux de l'affirmer quand on constate le déferlement des critiques, la prolifération des groupes d'opposition et l'activité des partis de la minorité ainsi que la campagne d'ores et déjà ouverte par Gaston Defferre en vue de l'élection du président de la Répu-

blique, prévue pour 1966.

La liberté d'expression subsiste, ce n'est pas douteux. Mais si la plupart des grands quotidiens de Paris et de province, sans être tous franchement dans l'opposition, ne sont pas pour autant plus favorables au pouvoir, il reste, et c'est extrêmement grave, que le gouvernement dispose pleinement de la radiodiffusion et de la télévision. Chacun connaît la puissance et l'influence de ces moyens modernes de propagande, dont l'accès est plus que limité pour tous ceux qui ne partagent pas la pensée officielle de la Ve République.

Quelle est cette pensée? De quels desseins se nourrit la Ve Répu-

blique et le général de Gaulle qui l'incarne?

Trop de choses ont été écrites à ce sujet pour que nous nous risquions à démêler le vrai du faux dans les buts qu'on lui prête. Aussi bien, nous contenterons-nous d'exprimer un avis sur les problèmes posés au mouvement syndical sans vouloir entrer plus avant dans l'exégèse de déclarations dont la presse mondiale se fait abondamment l'écho. Qu'il nous suffise donc, à travers quelques faits, de

situer la position du syndicalisme libre Force ouvrière en face des

proposition du pouvoir.

Ce fut d'abord, dès la naissance de la Ve République en 1958, le thème largement ressassé de l'« association capital-travail », laquelle devait conduire à l'atténuation, sinon à la disparition des antagonismes sociaux. Il est inutile de souligner que le syndicalisme — pas plus d'ailleurs que les chefs d'industrie, mais pour d'autres raisons — ne pouvait approuver la vue simpliste des choses qui ressortait d'une telle conception.

Puis, peu à peu, aux lieu et place de cette notion d'« égalité », s'esquissa, au travers de la propagande officielle, une idée dont il faut dire qu'elle n'était pas nouvelle, puisque adoptée déjà dans quelques pays: la politique des revenus. Une telle proposition trouvait sa justification dans la planification française – nommée quel-

quefois hors de nos frontières la « programmation ».

Puisqu'on assure, grâce à une incitation souple, les investissements nécessaire à l'expansion économique, pourquoi, affirmait-on (et affirme-t-on encore) ne pas faire varier les salaires en fonction du taux d'expansion?

Pourquoi ne pas garantir leur évolution selon ce critère et sans jamais dépasser la moyenne dégagée par l'expansion, ce qui assure-

rait la stabilité de l'économie?

Dans une précédente étude, intitulée « La politique des revenus », nous avons exprimé nos réserves, pour ne pas dire notre refus.

Une conférence officielle, organisée par le gouvernement, s'ouvrit en octobre 1963, à laquelle participèrent les représentants des organisations professionnelles: patronales, agricoles, commerciales et ouvrières. Elle prit fin le 14 janvier 1964 et Force ouvrière précisa,

une fois de plus à cette occasion, sa position.

Les conditions d'une politique des revenus, affirmions-nous, ne sont pas remplies et le problème de leur connaissance lui-même loin d'être résolu. Force ouvrière ne pouvait donc souscrire à une solution intermédiaire, telle que l'on semblait vouloir la préconiser, après avoir constaté que l'on ne pouvait aller plus loin. Quelles qu'en soient les apparences, cela conduirait au blocage des salaires.

Cependant, nous insistions à nouveau sur l'effort qui devra être porté dans les domaines de l'information économique, au sens le plus large du terme, afin de rendre possible une confrontation efficace et une connaissance totale des revenus. Nous préconisions une politique dynamique avec les employeurs pour développer largement les discussions des conventions collectives.

En d'autres termes, nous nous refusons à toute intervention de l'Etat, à toute décision autoritaire dans un domaine qui, selon nous, est réservé aux « partenaires sociaux ».

Les choses en sont là pour l'instant.

Le gouvernement, au lendemain de la conférence dite des revenus,

a envisagé un dispositif selon lequel s'amorcerait l'étude d'une

solution pratique qu'il continue d'estimer nécessaire.

Signalons cependant que le souci d'indépendance du syndicalisme français est partagé par les confédérations des six pays du Marché commun, lesquelles, réunies à Paris le 13 mars, ont adopté une résolution dans laquelle il est dit:

« Le mouvement syndical se refuse à s'engager dans la politique des revenus proposée par les gouvernements et la Commission européenne, car cette politique n'aurait d'autre aboutissement qu'un freinage, sinon un blocage des salaires. »

Cette unanimité montre que le problème n'est pas seulement français, car la Commission européenne, qui est l'organisation chargée d'appliquer le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne, a préconisé effectivement aux gouvernements d'adopter, pour ce qui les concerne, une « politique des revenus ».

Un deuxième problème, également important, découle du premier que nous venons d'exposer, celui de la rémunération des travailleurs

occupés dans le secteur nationalisé.

A l'origine, les entreprises industrielles, reprises à l'initiative privée (chemins de fer, électricité-gaz, mines, banques, construction aéronautique et automobile, transports maritimes et aériens), devaient être gérées sous une forme tripartite, c'est-à-dire par des représentants du personnel, des usagers et de l'Etat. Elles devaient conserver une large marge d'initiative. Mais très rapidement l'Etat devint le véritable maître, du fait que toutes décisions concernant les investissements, les marchés, les salaires devaient en fin de compte être ratifiées par le ministre des Finances. Ainsi, en refusant une autonomie de gestion aux entreprises de ce secteur d'activités, contraignait-on les travailleurs à faire bloc, à harmoniser et à unifier leurs revendications et, par conséquent, à rechercher des solutions valables pour tous. On comprendra que, devant un tel problème, l'Etat ou, si l'on préfère, le gouvernement hésitait de plus en plus à satisfaire tout le monde à la fois, d'où des atermoiements, des carences qui entretiennent le mécontentement et aggravent le climat social.

En bref, il s'agit de créer des organismes statistiques pour l'étude des salaires dans le secteur public et la procédure de fixation annuelle (par le gouvernement, après consultation des syndicats) de la masse salariales globale de chaque entreprise, masse dont le contenu exact serait ensuite analysé et précisé, avec une certaine autonomie d'appréciation.

Mais cette autonomie, si l'on devait suivre le gouvernement, n'en serait pas moins limitée dans la mesure où s'appliquerait la poli-

tique des revenus dont nous avons parlé plus haut.

Un troisième problème nous préoccupe et, à vrai dire, celui-là n'est pas exclusivement français.

En effet, le Conseil des ministres des six pays de la Communauté économique européenne vient d'adopter les propositions de la Commission du Marché commun pour enrayer l'inflation et stabiliser la monnaie.

En France, depuis plus de six mois, des mesures de stabilisation ont été prises.

Quels sont les résultats atteints en ce mois d'avril 1964?

Incertains encore, et le premier ministre l'a reconnu au cours d'une interview télévisée le 24 mars. Ses déclarations n'ont en effet apporté aucun élément nouveau quant à la réussite du « plan de stabilisation » imposé au pays en octobre 1963.

Les effets de l'inflation, sur lesquels il s'est étendu, sont parfaitement connus des salariés et plus encore des retraités. Il serait erroné de croire qu'ils ne sont pas sensibles à une réelle stabilisation des

prix.

Mais le plan proposé, dont la durée n'a pu être précisée, ne saurait servir de prétexte à une « cristallisation » du pouvoir d'achat. Les inégalités sociales s'en trouveraient accentuées. De plus, des éléments de hause en puissance ou en cours, tels les prix de la viande et du lait et la répercussion de la hausse des matières premières dans les prix industriels, posent le problème d'une réforme des structures économiques sur laquelle le premier ministre n'a pas apporté de précisions.

En résumé, le style autoritaire du Gouvernement français n'a pas privé notre confédération de son pouvoir de contestation. Il s'agit pour nous de mesurer jusqu'à quel point nous pouvons collaborer dans les organismes officiels sans nous laisser broyer dans l'engrenage d'un système étatique, où toutes décisions seraient prises « au

sommet », privant ainsi les syndicats de toute initiative.

Pour toutes ces raisons, Force ouvrière se tient à l'écart de tout engagement qui transformerait notre syndicalisme en un rouage de l'Etat, une sorte de « courroie de transmission » de ses décisions.

Et pas davantage nous ne pouvons admettre, contre une emprise étatique de cet ordre, une alliance, dans une opposition politique, avec les dirigeants de la CGT communiste.

Telle est la situation devant laquelle se trouve placé notre mouve-

ment syndical.

Elle n'est pas facile et chacun le comprendra. Mais le syndicalisme continue sans désemparer l'action entreprise, qui consiste à ne pas se laisser déposséder de sa liberté de discussion, de négociations et de jugement.

À cet égard, et pour terminer ce tour d'horizon, nous signalons que des pourparlers avec le patronat sont sur le point d'aboutir

pour améliorer les relations contractuelles.

Ce qui montre que le syndicalisme libre reste toujours actif et vivant dans notre pays.